

POWER GEL

Produit de nettoyage de vitres

1. Désignation du produit et de l'entreprise

Nom du produit : POWER GEL

Utilisation : Nettoyage de vitres

Application du produit : Mélange de LEWI Liquid et d'eau avec une dilution de 1/100. Application de l'eau savonnée sur la surface à nettoyer, puis nettoyage à l'aide d'une raclette pour vitres.

Responsable de la mise au marché du produit :

KARLHANS LEHMANN KG

Kranichstrasse 2a

17235 NEUSTRELITZ (Allemagne)

www.lewi.de

0049 (0) 3981 488 50 / info@lewi.de

fournisseur :

Higiene Profesional HITARES S.L.

Pol. Ind. Castilla Vial 2-5

ES – 46380 Cheste (Valencia)

0034 (0) 96 2510407

hitares@hitares.com

Edi Baur AG

Im Schrannenbrunnen 1

CH – 8320 Fehraltorf

0041 (0) 43 355 70 20

info@edibaur.com

2. Identification des risques

Attention: Compte tenu de la neutralisation ($5 < \text{pH} < 9$) survenant entre les composants du produit, le risque concernant le potentiel de corrosion n'est pas indiqué séparément pour les différentes matières.

Règlement CLP (CE) 1272/2008 :

Attention



Mentions de danger :

Irritation des yeux. 2 : H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.

Consignes de sécurité :

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P264 : Se laver soigneusement après manipulation du produit.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si possible. Continuer à rincer.

P501 : Éliminer le contenu et/ou récipient via le système de collecte séparée utilisé au sein du site

Information supplémentaire :

EUH208: Contient un mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazolin-3-one (3/1). Peut produire une réaction allergique.

Ne pas avaler. En cas d'accident, contacter le Centre d'information toxicologique au n° de téléphone 0034 915 620 420.

3. Compositions / informations relatives aux composants

Conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (article 3), le produit contient :

Identification		Nom chimique	%	Classification
N° CAS	68891-38-3	Alcools, C12-14 (nombre pair), ethoxylés < 2,5 EO, sulfates, sels de sodium	5-10	Aquatique chronique 3 : H412 ; lésions oculaires 1 : H318 ; irritations cutanées 2 : H315 - Danger
N° CE	500-223-8			
REACH	01-2119488639-16			
N° CAS	25155-30-0	Dodécylbenzènesulfonate de sodium	1-5	Toxicité aiguë 4 : H302+H312 ; lésions oculaires 2 : H319 - Attention
N° EC	246-680-4			
REACH				
N° CAS	55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazolin-3-one (3/1)	<1	Toxicité aiguë 3 : H301+H311+H331 ; aquatique aiguë 1 : H400 ; aquatique chronique 1 : H410 ; corrosion cutanée 1B : H314 ; sensibilité cutanée 1 : H317 - Danger
N° CE				
REACH				

Pour plus d'informations sur les risques liés aux substances, veuillez consulter les articles 8, 11, 12 et 16.



GERMAN CLEANING SYSTEMS

4. Gestes de premiers secours

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau, maintenir les paupières ouvertes. Penser à ne plus utiliser les lentilles de contact. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau: Veiller à une protection adéquate des parties sensibles de la peau. Il est recommandé d'ôter tout vêtement contaminé et de le laver soigneusement à l'eau froide. En cas de fortes réactions, consulter un médecin.

En cas d'inhalation : Il est recommandé de faire sortir la personne concernée de la zone impactée, de l'alimenter en air pur et de la tranquilliser. En cas de symptômes persistants, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Ne pas provoquer de vomissement. Tranquilliser la personne concernée. Rincer la bouche et la gorge.

Dans tous le cas, contacter le Centre d'information toxicologique (n° de téléphone 0034 915 620 420).

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Informations destinées aux sapeurs-pompiers : Refroidir les bouteilles à l'aide d'eau évaporée si celles-ci ont été exposées au feu. Le port d'un équipement complet de protection et d'un appareil respiratoire individuel peut être nécessaire. Tenir à disposition les dispositifs et équipements minimaux de secours (kit portable de premiers secours etc.), conformément au règlement 89/654/CE.

Agents extincteurs : Eau évaporée, extincteur à poudre multi-usage, mousse ou CO₂. L'utilisation de l'eau du robinet comme agent extincteur est DÉCONSEILLÉE.

Risque particulier d'incendie ou d'explosion : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, le produit n'est pas inflammable.

Dangers particuliers émanant de la substance ou du mélange : En cas de combustion ou de recombinaison thermique, des sous-produits réactifs susceptibles de devenir hautement toxiques se forment (CO₂, CO, NO_x, . . .).

6. Mesures à prendre en cas de libération involontaire

Mesures de précaution, équipement de sécurité et procédure d'urgence concernant les personnes : Évacuer la zone et écarter toute personne ne portant pas d'équipement de sécurité. Utiliser une protection contre les produits chimiques pendant l'élimination du produit libéré par le nettoyage.

Mesures de précaution concernant l'environnement : Éviter de renverser le produit dans un milieu aqueux car il contient des substances potentiellement dangereuses. En cas de renversement de quantités importantes dans un milieu aqueux, prévenir le service administratif compétent. Il est recommandé de tenir à disposition du matériel absorbant à proximité immédiate du produit.

Méthodes et matériels de conservation et de nettoyage : Essayer de récupérer un maximum de la quantité renversée. Ne pas utiliser de sciure, ni de l'acide, ni des produits inflammables pour absorber le produit renversé. Utiliser de la terre ou du sable (voir article 13). Diluer les restes de produit avec de l'eau.

7. Manipulation et stockage

Manipulation conforme aux pratiques d'hygiène et de sécurité habituelles du secteur d'activité

Précautions à prendre en vue d'une manipulation sécurisée : Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. L'utilisation d'un équipement de protection des yeux est recommandée (voir article 8). Ne pas mélanger à d'autres produits.

Conditions de stockage sécurisé y compris toute incompatibilité : Maintenir l'emballage d'origine hermétiquement fermé, sec, bien aéré et à l'écart de toute source de chaleur. Conserver hors de portée des enfants. Maintenir à l'écart d'aliments, de boissons et de nourriture animale.

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) : Nettoyage de vitres.

8. Contrôle d'exposition / protection des personnes

Paramètres de contrôle : Substances dont les valeurs seuils relatives à une exposition dans l'environnement du travail pour des raisons professionnelles doivent être surveillées :

Il n'existe pas de valeur seuil en matière de protection d'environnement pour les substances composant le produit.

Identification		DNEL (opérateur)			
		Exposition brève		Exposition prolongée	
		Systémique	Localisée	Systémique	Localisée
Alcools, C12-14 (nombre pair), ethoxylés < 2,5 EO, sulfates, sels de sodium	Orale Cutanée Inhalation			2750 mg/kg 175 mg/m ³	

Identification	DNEL (population)
----------------	-------------------

LEHMANN

GERMAN CLEANING SYSTEMS

		Exposition brève		Exposition prolongée	
		Systémique	Localisée	Systémique	Localisée
Alcools, C12-14 (nombre pair), ethoxylés < 2,5 EO, sulfates, sels de sodium	Orale Cutanée Inhalation			15 mg/kg 1650 mg/kg 52 mg/m ³	

Identification	PNEC (Environnement)	
Alcools, C12-14 (nombre pair), ethoxylés < 2,5 EO, sulfates, sels de sodium	STP = 10000 mg/l Terre = 0,946 mg/kg Intermittent = 0,071 mg/l Orale = non pertinent	Eau douce = 0,24 mg/l Eau de mer = 0,024 mg/l Sédiment (eau douce) = 5,45 mg/kg Sédiment (eau de mer) = 0,545 mg/kg

Contrôles d'exposition : Le produit est dosé selon les indications de concentration fournies dans les consignes d'utilisation. Le port d'un équipement de protection individuelle tel que décrit pour les produits NON DILUÉS n'est pas nécessaire.

Recommandations pour une manipulation sécurisée du produit non dilué : L'utilisation d'un équipement de base de protection individuelle portant le marquage CE conformément au règlement 89/686/CE est recommandée.

Protection des voies respiratoires : L'utilisation d'un équipement de protection est nécessaire en cas de formation de brouillard ou de dépassement des valeurs seuils relatives à une exposition pour des raisons professionnelles.

Protection corporelle : Aucun contrôle spécifique de l'exposition pour des raisons professionnelles n'est nécessaire.

Protection des mains : En cas de peau sensible, éviter tout contact prolongé. Le port de gants de protection chimique à usage unique (cat. I, standard CEN EN374-1:2003, EN374-3:2003/AC:2006 ou EN420:2003 + A1:2009) est recommandé.

Protection des yeux et du visage : Le port de lunettes panoramiques est recommandé afin de se protéger contre les projections de liquide (cat. II, standard CEN EN166:2001, EN172:1994/A1:2000, EN172:1994/A2:2001 ou EN ISO 4007:2012).

Ces informations doivent être confirmées par la personne chargée d'évaluer les postes de travail.

Contrôles d'exposition environnementale : Il est recommandé d'éviter tout renversement du produit, mais également de ses récipients dans l'environnement.

Composés organiques volatils : Conformément à règlement 1999/13/CE, ce produit présente les caractéristiques suivantes :

V.O.C. (alimentation) : 0,02 % du poids

V.O.C. densité à 20°C : 0,22 kg/m³K

Nombre moyen de carbones : 10

Masse moyenne moléculaire : 153,77 g/mol

9. Caractéristiques physiques et chimiques

État de la matière à 20°C : Liquide

Couleur : Bleu

Densité à 20°C : 1012 kg/m³

Odeur : Agréable

Solubilité : Soluble dans l'eau

Niveau du pH à 10 % : 6,5

Point de combustion : Non inflammable (> 60°C)

10. Stabilité et réactivité

Stabilité chimique : Chimiquement stable au stockage, à la manipulation et à l'utilisation.

Conditions à éviter : Attention au rayonnement solaire direct.

Matières incompatibles : Éviter toute action directe de matières combustibles.

Réactivité : En cas de respect des consignes techniques concernant le stockage de produits chimiques, aucune réaction dangereuse n'est à craindre.

Produits dangereux de décomposition : Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone et d'autres composés organiques.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë : Il n'existe aucune information issue d'expériences concernant les caractéristiques toxicologiques du produit.

Informations toxicologiques spécifiques concernant les substances :

Nom du composant	Toxicité aiguë

Dodécylbenzènesulfonate de sodium	Orale , rat : DL ₅₀ = 438 mg/kg Cutanée : DL ₅₀ = 1100 mg/kg
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazolin-3-one (3/1)	Orale / rat : DL ₅₀ = 100 mg/kg Cutanée / rat : DL ₅₀ = 300 mg/kg

Une exposition répétée, prolongée ou à des concentrations supérieures que celles recommandées à travers les valeurs seuils d'une exposition pour raisons professionnelles peut provoquer des effets nuisibles pour la santé :

Contact avec la peau : En s'appuyant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Contient toutefois des substances classées dangereuses pour la peau.

Contact avec les yeux : Peut provoquer des lésions oculaires.

Inhalation : En s'appuyant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Contient toutefois des substances dont l'inhalation est dangereuse.

Ingestion : En s'appuyant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Contient toutefois des substances dont l'ingestion est dangereuse.

Effet de sensibilisation : En s'appuyant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Contient toutefois des substances classées dangereuses avec un effet de sensibilisation.

Toxicité spécifiques pour certains organes cibles – exposition temporaire : En s'appuyant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis étant donné que le produit ne contient pas de substance classée dangereuse avec un tel effet.

Toxicité spécifiques pour certains organes cibles – exposition répétée : En s'appuyant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis étant donné que le produit ne contient pas de substance classée dangereuse avec un tel effet.

Risque d'aspiration : En s'appuyant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis étant donné que le produit ne contient pas de substance classée dangereuse avec un tel effet.

12. Informations relatives à l'environnement

Risques environnementaux : Il n'existe aucune information issue d'expériences concernant les caractéristiques écotoxicologiques du mélange. Lorsqu'il est utilisé conformément à sa destination, le produit n'a pas d'impact nuisible sur l'environnement.

Nom du composant	Écotoxicité aiguë
Alcools, C12-14 (nombre pair), ethoxylés < 2,5 EO, sulfates, sels de sodium	Poissons (Danio rerio) : CL ₅₀ = 7,1 mg/l (96h) Crustacés (Daphnia magna) : CE ₅₀ = 7,4 mg/l (48h) Algues (Scenedesmus subspicatus) : CL ₅₀ = 27 mg/l (72h)
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazolin-3-one (3/1)	Poissons : CL ₅₀ = 0,1-1 mg/l (96h) Crustacés : CE ₅₀ = 0,1-1 mg/l Algues : CL ₅₀ = 0,1-1 mg/l

Persistance et dégradabilité : Conforme aux exigences légales concernant la dégradabilité biologique.

Identification	Dégradabilité	Biodégradabilité
Alcools, C12-14 (nombre pair), ethoxylés < 2,5 EO, sulfates, sels de sodium	Non pertinent	Concentration = 10,5 mg/l Durée = 28 jours DBO 100%

Potentiel de bioaccumulation : Non disponible.

Mobilité dans le sol : Non disponible.

13. Instructions concernant l'élimination

Méthode de traitement de déchets : Consulter la personne habilitée en charge de la gestion des déchets concernant l'évaluation et les méthodes d'élimination conformément aux annexes 1 et 2 (règlement 2008/98/CE).

Catalogue des résidus chimiques : 20 01 30

Type de déchets (règlement (UE) n° 1357/2014) : Non dangereux

14. Informations concernant le transport

Pour ce produit, il n'existe aucune consigne de transport.

15. Informations obligatoires

Entreprise : KARLHANS LEHMANN KG	Produit : POWER LIQUID
----------------------------------	------------------------

Date d'établissement : 14 août 2015	Version n° 1	Page 4/5
-------------------------------------	--------------	----------

Dispositions spécifiques concernant la protection des personnes ou de l'environnement : Dans le cadre de l'évaluation des risques liés aux conditions locales et afin de prendre les mesures requises en matière de prévention des risques lors de la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination du produit, l'utilisation des informations contenues dans cette fiche de données de sécurité est recommandée.

Règlement (CE) n° 528/2012 : Contient un agent conservateur pour protéger les caractéristiques initiales du produit concerné. Contient un mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazolin-3-one (3/1).

Substances actives pour lesquelles s'applique une décision de non-inscription dans l'annexe I (règlement (UE) n°528/2012) : Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazolin-3-one (3/1) (sauf pour les types de produit 3, 7, 9, 10)

Contenus signalés : 5-15 % tensioactifs anioniques, < 5 % tensioactifs non ioniques, parfum (LINALOOL), agents conservateurs (METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE / METHYLISOTHIAZOLINONE), colorant

Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux produits nettoyants : Les tensioactifs contenus dans le mélange remplissent les critères de dégradabilité biologique définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux produits nettoyants. Les informations justifiant ceci ont été fournies aux services administratifs compétents des États membres et seront mises à votre disposition sur demande directe ou sur sollicitation de la part d'un fabricant de produits nettoyants.

Restrictions concernant la distribution et l'utilisation de certaines substances dangereuses ou de certains mélanges dangereux (annexe XVII, REACH) : Non pertinent

Évaluation de la sécurité chimique : Le fournisseur n'a procédé à aucune évaluation de la sécurité chimique.

16. Informations supplémentaires

La présente fiche de données de sécurité a été rédigée conformément à l'ANNEXE II – Instructions relatives à la rédaction de fiches de données de sécurité du règlement (CE) n° 1907/2006 (règlement (UE) n° 453/2010, règlement (CE) n° 2015/830).

Texte des termes juridiques indiqués à l'article 3 :

Toxicité aiguë 3 : H301+H311+H331 – Toxique en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation

Toxicité aiguë 4 : H302+H312 – Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané

Aquatique aiguë 1 : H400 – Très toxique pour les organismes aquatiques

Aquatique chronique 1 : H410 – Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Aquatique chronique 3 : H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Lésions oculaires 1 : H318 – Provoque des lésions oculaires graves

Irritation des yeux 2 : H319 – Provoque une sévère irritation des yeux

Corrosion cutanée 1B : H314 – Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Irritation cutanée 2 : H315 – Provoque une irritation cutanée

Sensibilité cutanée 1 : H317 – Peut provoquer une allergie cutanée

Les termes listés ci-dessus ne concernent pas le produit en lui-même. Ils y figurent exclusivement à titre d'information et concernent les différents composants indiqués à l'article 3.

Recommandations relatives aux instructions : Il est recommandé de dispenser un minimum d'instructions afin d'éviter les risques spécifiques au secteur d'activité encourus par le personnel utilisateur du produit et afin de permettre la compréhension et l'interprétation de la présente fiche de données de sécurité ainsi que des marquages apposés sur le produit.

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur des sources, des connaissances techniques et la jurisprudence en vigueur au niveau européen et national. L'auteur de la fiche n'est toutefois pas en mesure de garantir leur exactitude. Ces informations ne peuvent être considérées comme une garantie des caractéristiques du produit, elles consistent simplement en une description des exigences de sécurité. Nous ignorons et ne pouvons contrôler les méthodes et conditions de travail de l'utilisateur de ce produit qui est seul responsable de prendre les mesures requises pour respecter les exigences légales concernant la manipulation, le stockage, l'utilisation et l'élimination du produit chimique. Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité concernent uniquement ce produit qui ne doit être utilisé qu'aux fins spécifiées.